



Communiqué

Favoriser et sécuriser la pratique du vélo, un objectif de la Municipalité

Avec sa nouvelle campagne de mesures cyclables comprenant la réalisation de 5 km d'aménagements, la Municipalité confirme sa volonté de développer une politique ambitieuse de la mobilité active afin d'atteindre les objectifs du plan climat et d'améliorer la sécurité du réseau cyclable.

La Municipalité travaille depuis plusieurs années à favoriser la mobilité active et notamment la pratique du vélo. « Afin d'encourager les Lausannoises et les Lausannois dans cette voie, nous pouvons compter sur le développement d'un réseau cyclable sûr et performant », explique Florence Germond, conseillère municipale en charge de la mobilité. Ces quatre dernières années, ce sont ainsi 23 km d'aménagements cyclables qui ont été mis en place sur le territoire lausannois. La Municipalité poursuit maintenant son effort avec une nouvelle campagne dont les 5 km d'aménagements devraient contribuer à renforcer la sécurité des itinéraires cyclables. Les mesures ont été élaborées sur la base des propositions émises par les différents acteurs concernés (associations promouvant la pratique du vélo, associations de quartier, riverain-e-s) et ont également fait l'objet d'une présentation auprès des principaux acteurs économiques.

Renforcer le réseau cyclable

La campagne de cette année va permettre d'améliorer la sécurité et la continuité du réseau cyclable en s'appuyant sur deux axes principaux. D'un côté, de nouvelles bandes cyclables vont ainsi voir le jour à l'instar de la route du Pavement. La campagne va également comporter de nombreux projets d'ouverture de contresens cyclable, une solution très appréciée par ses utilisateur-trice-s. Le quartier de Villamont et sa future zone 30 verront leurs rues à sens unique ouvertes aux cyclistes à contresens. En effet, le paquet de mesures comprend également la mise en place de zones modérées afin de garantir des déplacements plus sûrs avec un trafic apaisé. Le chemin du Reposoir va également bénéficier de cette modération en passant à une vitesse limitée à 30km/h.

Procéder en deux temps

La campagne comprend une petite quinzaine de mesures dont la réalisation sera échelonnée sur l'année en fonction du déroulement de la procédure légale. Le premier paquet d'aménagements dont les rues sont citées précédemment devrait être mis en œuvre à la fin de l'été et sera accompagnée d'une communication locale à l'échelle du quartier.

Réaménager l'espace à disposition

La mise en place de ces mesures va entraîner la suppression de places de stationnement pour les voitures, une petite centaine. Cette diminution va toutefois demeurer minime en comparaison de l'offre globale avec ses quelques 28'800 places à usage public, ce qui représente 0.3 % du total des places existantes sur l'ensemble du territoire lausannois. De plus, des mesures de compensation sont prévues telles que l'ouverture de places payantes aux détenteur-trice-s de l'autorisation dite « macaron ». Et s'agissant du centre-ville, la trentaine de places vouée à disparaître sera partiellement compensée dans les parkings d'ouvrage. Enfin, dans certaines zones, l'impact sera faible en raison d'un taux de capacité et de disponibilité qui restera largement suffisant et sera donc en mesure d'absorber la diminution.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :
Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 15 juin 2021